



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

20 Mars 2015

Présents : BLANCHET Jean-Luc – BUTHOD-GARÇON Freddy – HOËN Martine LUISET René -
RENAUD Daniel – SERVAJEAN Daniel – BOUZON Maryline – OLLINET Alain – TARDY
Lionel – COLLOMB Pascal

Excusé : BOUZON Charles (pouvoir à RENAUD Daniel)

Absent : Néant

Secrétaire : BUTHOD-GARÇON Freddy

Monsieur Le Maire donne lecture du dernier compte rendu ; celui-ci n'amène aucune remarque particulière des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Vente BILLON-GRAND / BILLET droit de préemption YH 232-234 le VILLARD
- Information concernant l'évolution du service d'Application du Droit des Sols (ADS)

I – AFFAIRES GENERALES

1 – Débat d'orientation budgétaire

Voir fiche annexe

2 - Création poste agent technique saisonnier

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que, pour faire face aux absences du personnel communal technique, notamment durant les congés d'été et compte tenu du programme de travail, il convient de créer un poste d'agent technique saisonnier pour une durée de 6 mois à compter du 18 mai 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée de 6 mois et autorise le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

3 - Demande de subvention pico-centrale La Balme

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Refuge de La Balme a fait l'objet de travaux de rénovation en 2012.

Un projet de pico-centrale a été étudié pour permettre l'alimentation en électricité de ce refuge. Or, compte tenu des modifications à apporter à l'aménagement intérieur, le projet a dû être revu avec des travaux complémentaires

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Vu l'arrêté préfectoral du 11 avril 2014 portant autorisation et règlement d'eau de la pico-centrale hydroélectrique du refuge de La Balme sur le torrent de l'Ormente,
Vu les délibérations du Conseil Municipal des 25 octobre 2013 et 17 décembre 2013 approuvant la construction et le co-financement avec ERDF de la pico-centrale du refuge de La Balme,

- confirme que le montant des travaux s'élève à :
 - pour la construction : 34 712 € hors taxes
 - pour l'électrification : 22 276.41 € hors taxes
- dit que le montant des travaux de maîtrise d'œuvre supplémentaires confiés au cabinet AXENNE s'est élevé à 10 915 € hors taxes
- approuve le plan de financement suivant :
 - subvention
 - Autofinancement
- sollicite une subvention du Conseil Général la plus élevée possible,
- autorise Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

4 - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention CNFPT, pour la formation des agents

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Centre National de La Fonction Publique Territoriale dispense la formation des agents communaux.

Il indique que lorsqu'une collectivité demande au CNFPT une formation particulière, différente de celles prévues au programme de formation du Centre, la participation financière de la collectivité est fixée par convention.

Il informe le conseil Municipal des modalités de participation financière de la collectivité à certaines formations du CNFPT.

Ainsi, il convient de valider ces participations par la signature d'une convention.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil Municipal :

- prend connaissance des modalités de financement de certaines formations engagées auprès du CNFPT,
- autorise le Maire à signer la convention correspondante,
- dit que cette convention est conclue pour l'année 2015 et qu'elle sera reconduite par tacite reconduction pour une durée n'excédant pas 3 ans.

5 - Autorisation facturation transport du jeudi à la commune de Valezan

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la convention intervenue entre les communes de VALEZAN et LA COTE D'AIME pour l'organisation du transport dit « du jeudi » avec la société TRANSLOC.

La commune de VALEZAN, par délibération du 11 février 2015, est autorisée à payer les factures du transport à la commune de LA COTE D'AIME, sur présentation du titre de recettes correspondant à hauteur de 50 %.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les tarifs à appliquer aux usagers, soit :

- 5.50 € depuis la Bergerie
- 4.40 € depuis Prébérard
- 3.40 € depuis le Villard

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la participation de la commune de VALEZAN pour le transport du jeudi, à hauteur de 50 % par trajet,
- dit que cette somme sera mise en recouvrement chaque année sur présentation d'un titre de recettes justifié par les factures correspondantes,
- confirme le coût du voyage par usager,
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce dossier.

II- URBANISME

1- Modification simplifiée N°1 du PLU

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 23 décembre 2014 qui décidait de la modification simplifiée du PLU pour plusieurs adaptations mineures qui ne modifiaient pas l'économie générale du document, mais qui devaient être prises en compte pour une meilleure applicabilité du document général.

Il rapporte que suite à l'enquête publique, aucune remarque n'est intervenue.

Considérant que les modifications du PLU telles qu'elles sont présentées au Conseil Municipal sont prêtes à être approuvées,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à la l'unanimité la modification simplifiée N°1 du PLU

2 - Parking de la Bergerie ZT 256

Il a été demandé à la société ALPGEO de procéder au bornage de la parcelle ZT 256, en présence des riverains, en vue de présenter au Conseil Municipal les points suivants :

- création de 2 places de parking en long, contre l'escalier existant à l'Est du terrain, avec conservation de ce dit escalier,
- création d'une servitude de passage pour accéder aux parcelles ZR 225 et 226 comme prévu lors de la mise en place de l'OAP du PLU de 2012,
- cette servitude, à l'ouest de cette parcelle ZT 256, sera d'une largeur de 3 m sur 10 m de longueur,
- son coût pour les bénéficiaires sera de $30 \text{ m}^2 \times 136 \text{ €} = 4\,080 \text{ €}$ à leur charge ainsi que les frais d'actes,
- Le déneigement de cette servitude sera assuré par les bénéficiaires,
- Le stationnement y sera interdit.

3 - Vente BILLON-GRAND / BILLET droit de préemption YH 232-234 le VILLARD

Dans la vente des parcelles YH 232 et 234 BILLON-GRAND / BILLET Guillaume il a été prévu que la commune use de son droit de préemption concernant une bande en bordure de la VC2 « rue de Corbière », en emplacement réservé au PLU.

Après arpentage, cette bande nécessaire à l'élargissement de la voirie doit être revendue par Monsieur BILLET à la commune selon les critères suivants :

- La partie (cadastrée YH 353) prise sur la parcelle YH 232 d'une surface de 53 ca
- La bande (nouveau N° YH 355) prise sur la parcelle YH 234 d'une surface de 15 ca
- Le prix d'achat (identique à celui prévu entre Mme BILLON-GRAND et Monsieur BILLET et en accord avec le service des domaines) est de 136.57 €/m^2 , soit $9\,286.76 \text{ €}$.
- Les frais de bornage ont déjà été pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve cette transaction à l'unanimité.

4 - Information concernant l'évolution du service d'Application du Droit des Sols (ADS)

L'Association des Pays de Tarentaise Vanoise (APTIV) nous informe qu'à partir du 1^{er} juillet prochain, l'Etat cessera la mise à disposition de ses services pour l'instruction des autorisations d'urbanisme de notre commune (article 134 de la loi ALUR).

L'APTIV prépare la mise en place d'un service ADS mutualisé qui fonctionnera sous forme de prestation de service avec facturation à l'acte aux communes (environ 150 € l'acte).

La commune a pris une option pour profiter de ce service afin de traiter :

- Les permis de construire
- Les déclarations préalables
- Les permis d'aménager
- Les certificats d'urbanisme opérationnels
- Les permis de démolir

Elle continuera à traiter les certificats d'urbanisme de simple information.

Actuellement l'APTIV est en phase de recrutement de personnes susceptibles de traiter ces dossiers et du choix du logiciel adapté.

Le Conseil Municipal prend note de cette information.

5 - Modification tracé du chemin rural de la Corbière : échange avec Mme PELLICIER Karine

Lors de la séance du 19 aout 2014, il a été délibéré comme suit :

- Le Conseil Municipal accepte de modifier le tracé du chemin rural au lieu-dit La Corbière traversant la parcelle de Madame Karine PELLICIER,
- Le terrain étant traversé par le ruisseau de La Corbière, celui-ci sera enterré avec des buses de diamètre 600 et couvert aux lieux de passage,
- Les frais relatifs à cette modification sont à la charge de Madame Karine PELLICIER,
- Le chemin devra rester accessible pour les piétons.

Pour des raisons notariales, il convient de préciser, par délibération que :

- Madame PELLICIER Karine cède à la commune de la Côte d'Aime :
 - la partie YE 118 (b) de 0 a 19 ca
 - la partie YE 118 (c) de 0 a 19 ca
 - la partie YE 119 (e) de 0 a 68 ca
- En contre partie la commune de la Côte d'Aime déclasse et cède à Madame PELLICIER Karine :
 - section YE partie de chemin rural de 0 a 40 ca
 - section YH partie de chemin rural de 0 a 48 ca
- Il est convenu que cet échange est consenti sans soulte.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'apporter cette précision.

III – QUESTIONS DIVERSES

1 – Information sur le risque d'éboulement sur la route de la montagne. Virage du Pont Charbonnet



Un risque d'éboulement a été constaté en cette fin mars au départ de la route de la montagne. Le talus surplombant la route est complètement déstabilisé.

Une rencontre a eu lieu avec les propriétaires concernés pour identifier l'étendue du problème.

Pour sécuriser la route, des blocs béton ont été mis en place. Les travaux de confortement seront engagés suivant les préconisations d'un géologue.

Dans l'attente, un arrêté municipal réglemente la circulation. Chacun doit faire preuve de prudence et redoubler d'attention car la chaussée est plus étroite que par le passé.

Le service du RTM (Restauration Terrain de Montagne) a été sollicité pour établir un constat et nous adresser un rapport afin d'envisager les travaux nécessaires afin de sécuriser ce secteur.

2 – Contrôles électriques établissements recevant du public

Conformément à la réglementation en vigueur concernant les établissements recevant du public, il est nécessaire de faire procéder aux contrôles électriques réglementaires sur tous les bâtiments communaux.

Après consultation de plusieurs bureaux de contrôle, le Bureau VTR situé à Drumettaz Clarafond a été retenu pour un montant total de 2 380 € hors taxes.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Côte d'Aime le 07 avril 2015

Le Maire,
Daniel RENAUD



BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2015

Compte	Désignation	TOTAL
202	Urbanisme	920.00 €
	PLU	920.00 €
2041512	Contaniers semi-enterrés	10 638.00 €
2112	Acquisitions foncières	64 830.00 €
	Acq Cimetière	30 000.00 €
	Provision acquisitions diverses	34 830.00 €
2117	ONF	17 000.00 €
	Travaux 2015	17 000.00 €
21316	Cimetière	7 600.00 €
	Jardin du souvenir	7 600.00 €
2151	Voirie	210 064.00 €
	Pkg mairie- travaux 2014	63 765.00 €
	Enrobés divers et reprise de voirie	
	Eterlou	35 402.00 €
	Berdet	4 898.00 €
	Route des Sources	980.00 €
	Montméry Ruelle St Etienne	7 892.00 €
	Ruelle Eynard	9 500.00 €
	Enrobés devant église	25 984.00 €
	Parking Pierrolaz près futur OPAC	16 000.00 €
	Mise aux normes éclairage public	30 000.00 €
	Eclairage public - Pose nouvel éclairage	15 643.00 €
2158	Installations	38 244.00 €
	Pico centrale - suite travaux 2014	38 244.00 €
2188	Autres immobilisations	8 576.00 €
	Matériel services techniques	1 000.00 €
	Défibrilateur	2 200.00 €
	Illuminations	3 000.00 €
	Photocopieur école	2 376.00 €
2313	Bâtiments communaux	96 387.00 €
	Fenêtres - travaux 2014	11 934.00 €
	Mise aux normes électriques refuge pour pico centrale	26 732.00 €
	Toiture chapelle du Villard	30 000.00 €
	Maçonnerie chapelle La Sciaz	7 000.00 €
	Mise en conformité électrique clocher	5 066.00 €
	Remplacement battants cloches	2 395.00 €
	Ecole pour restauration scolaire étude travaux	1 500.00 €
	Etude restauration chapelles Montméry	11 760.00 €

2315	Immo.en cours La Petite Bergerie Poyet enfouissement de réseaux	193 857.00 € 161 857.00 € 32 000.00 €
20	Imprévus	20 000.00 €

BUDGET PRIMITIF 2015 - EAU ET ASSAINISSEMENT

	INVESTISSEMENTS 2015	199 457.00 €
2151	La Petite Bergerie - réseaux eau et assainissement	83 000.00 €
	Travaux sur réseaux divers	112 510.00 €
	Solde travaux 2014 La Grande Bergerie	3 947.00 €

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
657361		Subvention 2015	OCCE - Ecole Le Villard		4 000,00
657361		Subvention classe de découverte	OCCE - Ecole le Villard - Classe de découverte		2 400,00
657362		Subvention 2015	CCAS La Côte d'Aime		3 000,00
6574		Subvention 2015	Amicale des donateurs de sang		100,00
6574		Subvention 2015	Anciens Combattants La Côte d'Aime		250,00
6574		Subvention 2015	Association de chasse La Côte d'Aime		280,00
6574		Subvention 2015	Association de Parents d'élèves		400,00
6574		Subvention 2015	Association ski Les Eclaireurs du Bresson		380,00
6574		Subvention 2015	Association Sportive d'Aime		1 050,00
6574		Subvention 2015	Club des Aînés La Côte d'Aime		380,00
6574		Subvention 2015	Club des Sports La Plagne		275,00
6574		Subvention 2015	Club Eaux Vives		50,00
6574		Subvention 2015	Ski Club Montalbert		125,00
6574		Subvention 2015	Syndicat d'Initiative La Côte d'Aime		14 500,00